

## **COMpte RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 22 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux janvier à quatorze heures, le Conseil Municipal de la Commune de MEAILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la Présidence de Madame PONS-BERTAINA Viviane, Maire.

Etaient présents : BONNET Jean Charles, EYFFRED Guy, GONZALEZ Jean José, HONNORAT Cédric, LAUTARD Yvan, MASSE Karine, ROBUTTE Damien, PASCAL Suzanne, SAUVAN ACHARY Marie Madeleine. Secrétaire de séance : Guy EYFFRED.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **1/ DETR 2023 – restauration et valorisation de 3 chapelles et 2 oratoires.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser les travaux de restauration et valorisation du patrimoine non protégé de la Commune : trois chapelles (Saint Jacques, Saint Joseph et Notre Dame) et deux oratoires (les Cheneviers et Sainte Madeleine).

**Le montant des travaux s'élève à 62 025 € HT plus 10 % pour imprévus (6 202.50 €) soit un montant total de 68 227.50 €.**

**Le plan de financement est le suivant :**

<b>Montant de l'opération</b>	<b>68 227.50 € HT</b>
Subvention de l'Etat – DETR 34.5 %	23 423.00 €
Région (acquise)	24 010.00 €
Fondation du Patrimoine (acquise)	7 149.00 €
Autofinancement Commune (20 %)	13 645.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le devis et le plan de financement,
- décide de la réalisation des travaux,
- sollicite l'aide de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023, pour obtenir une subvention au taux le plus élevé possible,
- autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Approuvé à l'unanimité.

#### **2<sup>ème</sup> délibération : DETR/FNDT – mise en sécurité du pont du Riou.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est urgent de réaliser des travaux de mise en sécurité du Pont du Riou sur la VC 6 de l'Alleboue. En effet, la Commune a été mise en demeure par le CEREMA de prendre des mesures immédiates de sécurité compte tenu de défauts affectant la structure et pouvant mettre en jeu à court terme la sécurité des personnes et des biens.

**Le montant des travaux s'élève à 42 100 € HT.**

**Le plan de financement est le suivant :**

<b>Montant de l'opération</b>	<b>42 100.00 € HT</b>
DETR 2023 (50 %)	21 050.00 €
FNADT 2023 (26.92 %)	11 333.32 €
Autofinancement (23.08 %)	9 716.68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le devis et le plan de financement,
- décide de la réalisation des travaux,
- sollicite l'aide de l'Etat, dans le cadre de la DETR 2023 et du FNADT 2023, pour obtenir une subvention au taux le plus élevé possible,
- autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Approuvé à l'unanimité.

#### **3<sup>ème</sup> délibération : DETR 2023 – renouvellement postes de télégestion eau potable.**

**Renouvellement des postes de télégestion de l'eau et mise en place d'un poste de supervision sur les installations de l'eau.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de sécuriser le réseau d'eau potable et de mettre en place une surveillance des installations, il est nécessaire de renouveler les postes de télégestion mis en place depuis plus de 10 ans sur la Commune et devenus à ce jour obsolètes car incompatibles très prochainement avec les réseaux téléphoniques.

**Le montant du devis s'élève à 18 270 € HT plus 10 % pour imprévus et divers (1 827 €) soit un montant total de 20 097 €.**

**Le plan de financement est le suivant :**

<b>Montant de l'opération</b>	<b>20 097.00 € HT</b>
DETR 2023 30 %	6 029.10 €
Subvention Département 10 %	2 009.70 €
Agence de l'Eau 30 %	6 029.10 €
Autofinancement Commune 30 %	6 029.10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le devis et le plan de financement,
- décide de la réalisation des travaux,
- sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR 2023 pour obtenir une subvention au taux le plus élevé possible,
- autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe eau et assainissement.

Approuvé à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance.